

ABONNEMENT.

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

Canada: 12 mois, \$3.00; 6 mois, \$1.50.
Etats-Unis: 12 mois, \$4.00; 6 mois, \$2.
Les abonnements sont de 6 mois et
attent du 1er et du 15 de chaque mois.
L'abonnement sera de \$4.00 s'il n'est
pas payé d'avance.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Canada: 12 mois, \$1.00.
Etats-Unis: 12 mois, \$1.25, en Or.
Les abonnements de cette Edition se-
ront invariablement payables d'avance.

Vol. 21

Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, P.Q., Jeudi, 23 Octobre 1873.

ANNONCES

Première insertion, 8 cts par ligne.
Insertions subséquentes, 2 cts par ligne.
Adresse d'affaires, \$3.00 par année.
Annonces Commerciales, et autres,
traitées de gré à gré.

JOUR DE PUBLICATION: Edition Semi
Quotidienne; MARDI, JEUDI et SAMEDI
matin.—Edition Hebdomadaire, Vendr
di matin.

CAMILLE LUSSIER, propriétaire éditeur-
imprimeur: Bureau Imprimerie-rési-
dence, coin nord des rues Cascade et
St. Hyacinthe, St. Hyacinthe.

No 98.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES

CAMILLE LUSSIER, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

CHAGNON & SICOITTE.
Avocats.
Porte voisine de M. le shérif Tache.
S'occupent des Cours Criminelles et Civiles.
H. W. CHAGNON V. B. SICOITTE
St. Hyacinthe, 1 Septembre 1869

J. F. LEONARD.
AVOCAT
Clévisant de la Société d'assurance et Léonard
BUREAU.—Vis-à-vis du Marché,
WATERLOO, P. Q.

BRASSARD & TARTRE,
NOTAIRES.
Waterloo P. Q.
THE BRASSARD N. P., J. R. TARTRE
Waterloo 18 mai 1871.

L. S. ADAM.
NOTAIRE.
Bureau: Rue Cascade, (Maison des Héritiers
N. Boivin.)
M. Adam a ouvert un Bureau d'Agent Gé-
néral et se chargera de toute affaire que l'on
voudra bien lui confier, tel que collection
rente d'immeubles, etc., etc.
\$10,000 d'argent à prêter, à des taux bien
limités et conditions faciles.
St. Hyacinthe, 6 Août 1873—125

OLIVIER CHALIFOUX
Forgeron et Fabricant de Moulin à Bat-
teur de nouveaux Patrons
Tousin de la Brasserie et près du moulin à bat-
teur, Rue Cascade — St. Hyacinthe
1 Mai 1869

ANTOINETTE DAME,
Hôtelier de St. Césaire,
Bonne table, bons lits, prix modérés
Bonne cour et vastes écuries.
8 Juin 1873.

LEANDRE FRECHETTE
HOTELLIER
No 5, Rue Lamontagne, Québec
15 Juillet, 1868

HOTEL D'UNION
Tenu par
GODFREY GENDREAU,
Roxton Falls.

FROMAGERIE.
Les sous-signés informent le public en gé-
néral qu'ils viennent d'ouvrir une fromagerie
dans la Paroisse de St. Pie, où ils fabriquent
du fromage de première qualité leur établis-
sement peut livrer jusqu'à 600 lbs de fromage
par jour.
Les commerçants sont tout spécialement
invités à leur faire une visite.
BEAUBIARD & FRERE
St. Pie 2 juillet 1873—111

HOTEL NATIONAL
TENU PAR
Charles Larivée
Place du marché,
St. Hyacinthe.

Le public voyageur est prié de visiter la
bâtisse de cet hôtel, et de se rendre assuré
que tout le confort et toute l'hospitalité pos-
sible leur sera donnée.

BONS LITS, BONNE TABLE,
BONNES LIQUEURS.
PRIX MODERE.

Une visite est sollicitée.

HOTEL D STAGE
ST. CÉSIRE
Tenu par
Damase Nadeau
Bonne table, bons vins, bons
lits, bonne loubardie.
St. Césaire, 1er février 1874

BEIQUE HOTEL,
Vis-à-vis la maison de tempérance
de M. de St. Félix.

ST. CHARLES.
M. BEIQUE a le plaisir d'annoncer à ses
amis et au public voyageur qu'il a fait des ré-
parations considérables à sa maison, afin de
donner à tous ceux qui lui feront le plaisir
d'une visite tout le confort possible. On
trouvera toujours
BONNES TABLES, BONNES LIQUEURS,
BONS LITS ET BONNES ECRIRES.
Par son activité et ses soins empressés,
M. Beique espère pouvoir mériter l'encouragement
du public.
St. Charles, 7 Mai 1872.

HOTEL DU STAGE
Tenu par
Hubert Nadeau.
St. Césaire.
[Vis-à-vis le Marché.]

Les voyageurs trouveront toujours chez M.
Nadeau une bonne table, de bons lits, bonnes
liqueurs. Pour les chevaux, bonnes écuries,
cour spacieuse et bonne.
Chaux et voitures à louer, en tout temps
et à bon marché.
St. Césaire, 23 octobre 1872.

Agence de l'Assurance Anglaise
"LA REINE"
Contre le Feu et sur la Vie.

Recommandations de Montréal:
L'Hon. John Young, M. le sénateur
Ferrier, MM. John Molson, H. Thomas,
Thomas Kay et D. Torrance.
HENRY BARDEAU, Agent.
St. Hyacinthe, 27 novembre, 1872.

Dr. L. J. MARTEL.
Médecin.
Bureau Rue Cascade, Porte voisine de M.
Kérouac, Libraire. St. Hyacinthe.
St. Hyacinthe 1er Mai 1873.

T. F. CLOUTIER.
HOTEL DU CANADA
Place du Marché St. Hyacinthe.
Bons vins, bonnes liqueurs, bonne table
bons lits, et Vastes écuries.
Prix modérés.
St. Hyacinthe, 15 Mai 1873.

TRANSPORT DES MALLS.
Bureau de Poste.
St. Hyacinthe, 1 oct. 1873.

DISTRICTS	MALLS	FREIGHTS
A.M. P.M.		A.M. P.M.
8.00	Montréal.	8.30 10.00
10.20 5.50	Chamblay et la Rivière	8.30 10.00
8.00	Chamblay	8.30 10.00
10.50	Island Pond	5.00
5.50	Québec	10.00
6.00	St. Damase, St. Domini-	
8.00	que, St. Pie	10.20
8.00	St. Hugues, St. Rose,	
11.00	St. Simon	10.20
	St. J. de St. Basile	10.20
	Lapréhension, Mardi,	
	Jeudi et Samedi	0.30

Les lettres enregistrées doivent être déposées
au moins 15 minutes avant la fermeture des
malls. Le Bureau de Poste est ouvert au
public de 8h. A.M. à 6h. P.M., depuis le 1er
Novembre, au 1er Mai, et de 8h. A.M. à 7 h.
P.M., depuis le 1er Mai au 1er Novembre.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Maître de Poste.

Hotel Ste. Marie.
GRANDE MAISON EN BRIQUES
COIN DES RUES
STE. MARIE ET CHAMBLAY.
Marie-Ville.

Le sous-signé, tient constamment chevaux de
louage, voitures, etc.
Aussi Huîtres, Homards, Sardines, Lits, Salon
Liquores de première classe.
Les voyageurs trouveront à des prix réduits
tout le confort désiré.

Arrêtez et vous jugerez.
FRANÇOIS DUBOIS,
St. Hyacinthe, 18 avril 1872.

ONDERIE DE ST. HYACINTHE
Tenu par
F. FRECHETTE, FRERE.
Moulin à Faucher.
Moulin à Battre
M. avement de Moulin à Sei-
et à Farine.

M. M. Fréchette et Frère se chargent
de faire et réparer toute espèce d'ouvrage
en fer, en fonte et en bois.
Vieille fonte achetée en tout temps pour acier
composé.
St. Hyacinthe, 15 Février 1871

DU FER DANS LE SANG



Donne des Forces aux Faibles.
Le sirop peruvien, une solution in-
altérable du protoxyde de Fer, est
combiné de manière d'avoir le caracte-
re d'un aliment, aussi digestible et
assimilable aussi facilement au sang que
les mets les plus légers. Il aggrave la
quantité de l'agent vital de la natu-
re elle-même, du fer dans le sang,
et il guérit les milliers de maux
simplement en stimulant, fortifiant, et
en vitalisant le système tout entier.
Le sang enrichi et vitalisé parcourt
chaque partie du corps, il répare les
dommages et les pertes, il cherche les
secretions morbides et ne laisse rien
pour nourrir une maladie quelcon-
que.

C'est là, que se trouve le sécret ad-
mirable de ce remède, pour la gué-
rison de l'indigestion, des maladies
du foie, de l'Hydropisie, de la Diar-
rhée chronique, des Félons, des Affec-
tions nerveuses, des Fièvres froides
des Humeurs, des Pertes de vigueur
de la constitution, des maladies des
reins et de la vessie, des maladies des
femmes, et de toutes les maladies, qui
trouvent leur cause dans le mauvais
état du sang, ou qui sont accompa-
gnées de faiblesse ou de déperdition du
système. Entièrement libre d'al-
cool, dans quelle forme qu'il soit, ses
effets fortifiants ne seront pas suivis
par une réaction correspondante,
mais ils resteront en permanence, en
communiquant force, vigueur, et une
vitalité nouvelle à toutes les parties
du système, et en construisant une
constitution de fer.

Des milliers de gens ont été trans-
formés par l'usage de ce remède, des
pauvres et souffrants valetudinaires
en autant d'hommes et de femmes ro-
bustes, sains et heureux. Et les gens
invalides ne sauront pas hésiter rai-
sonnablement à faire épreuve de ce re-
mède.

Voyez que chaque flacon porte les
mots PERUVIAN SYRUP, soufflés dans
le verre.

Des brochures gratis.
Préparé par
SETH W. FOWLE & FILS, Boston.
Et à vendre chez tous les pharmaciens.

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son
amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant
à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur con-
centrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une
grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a tous les avantages de l'eau de gou-
dron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en
verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à
l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désa-
gréable. Chacun peut ainsi préparer son eau de goudron au
moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité
de transport et évite le manèment si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tis-
sanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites,
toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand suc-
cès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau,
ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIÂTRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DEMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre d'eau
[efficace toute spéciale.]

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véri-
table succès dans les principaux hôpitaux de France, de Bel-
gique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds,
il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les
temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Prix du Flacon: 2 francs

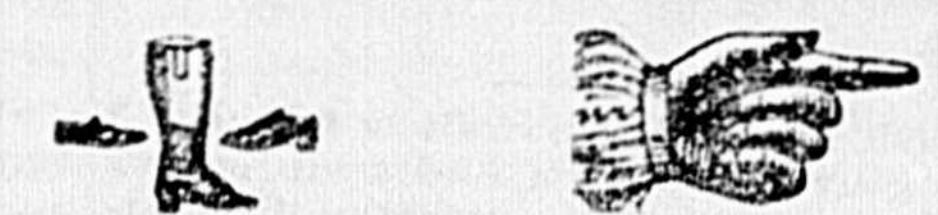
Dépôts: FABRE & GRAVEL, DEVINS & BOLTON
Montréal; DR. EUG. ST. JACQUES, St. Hyacinthe.

Pendant le siège de Paris, il a été
difficile de se procurer dans les dépar-
tements et à l'étranger, certains produits
qui ne se fabriquent que dans cette
ville, ce qui a fait naître un grand
nombre d'imitations tendant à rempla-
cer les produits d'origine.

Le goudron présente par moi le premier,
sous forme de liqueur concentrée a été
spécialement le point de mire des imita-
teurs en raison de sa vente considérable,
expliquée par ses propriétés bienfaisantes.
Ayant analysé moi-même, et fait a-
nalysé par un chimiste éminent, dont
je conserve le rapport, les différents types
de liqueur concentrée de goudron qui se
trouvent dans le commerce, j'ai acquis
la preuve que quelques-uns de ces produits
diffèrent complètement du mien par leur
composition.

Ne voulant pas assumer une responsabilité
morale qui ne m'incombe pas, je dois
garantir la bonne pro-
paration et par suite l'efficacité que du
seul Goudron de Guyot prépa-
ré par moi. Je ne se vend qu'en flacons
enveloppés d'un papier quadrillé par un
dessin de couleur rose-liqueur, et portant
une étiquette à dessin vert-pâle sur la-
quelle se trouve
ma signature:

E. Guyot



CHAUSSURES!

CHAUSSURES!!

MAGASIN NOUVEAU.

Ouvr. au public de St. Hyacinthe et
des paroisses environnantes.

Le sous-signé donne avis qu'il a ouvert un
nouveau magasin de CHAUSSURES à l'an-
cienne place de M. CHARLES SICARD.

Place du Marché
porte voisine de M. N. A. Boivin.

On trouvera à ce magasin toutes es-
pèces de chaussures pour

Hommes, Femmes et
Enfants.

à aussi bon marché que partout ailleurs.
Venez voir et vous serez satisfaits.

J. B. COTE.
St. Hyacinthe, 9 mai 1873

Etablissement Canadien
DE

MEUBLES DE MENAGE

449, Rue Notre-Dame.



Toujours en magasin: Chaises, Sofas, Pau-
teuil, Tables, Bureaux, Bois de Lit, Garnitures
de Chambre à Coucher, Gardes-Robes, Lave-
mains, Matelas de crin, etc., etc.
Montréal, 15 juin 1873—1210.

NERVOUS DEBILITY

WITH its gloomy attendants, low
spirits, depression, involuntary
emissions, loss of semen, sperma-
torrhoea, loss of power, dizzy head,
loss of memory, and threatened im-
potence, and impuberty, and a sove-
ign cure in HUMPHREY'S HOME-
OPATHIC SPECIFIC, No. TWENTY-
EIGHT. THIS SOVEREIGN REMEDY cures
up the system, arrests the discharges, and im-
parts vigor and energy, life and vitality to the
entire man. They have cured thousands of cases.
Price, \$5 per package of five boxes and a large \$2
vial, which is very important in obstinate or old
cases, or \$1 per single box. Sold by ALL DRUG-
GISTS, and sent by mail on receipt of price. Address
HUMPHREY'S HOMOEOPATHIC MEDICINE
CO., 502 BROADWAY, N. Y. Send for circular.

LA SCIENCE A PARLE

La Faculté de Médecine de Montréal, parti-
culièrement les Docteurs Peltier, Munro, Rottet
Roitard, Brousseau, Leprohon, David, Girwood,
Smallwood, Macdonell, Ferguson, Bessy, Thomp-
son et McCallum, auxquels le remède du Dr.
BIRNBAUM contre le RHUMATISME et la
GOUTTE, a été soumis pour essai, ont avec un
rare désintéressement, reconnu ses qualités
supérieures et donné des CERTIFICATS à cet
effet, dont COPIES peuvent être obtenues sur
demande au sous-signé ou à tout Pharmacien
de la Puissance.

LE REMÈDE du Dr. BIRNBAUM contre le
RHUMATISME et la GOUTTE, est recom-
mandé pour le Rhumatisme, et la Goutte, la
Névralgie, le mal des Reins, la Goutte volante,
et les autres douleurs, l'infirmité des mem-
bres et des jointures, les Entorses, l'engourdis-
sement, les Enflures, etc., etc., et est le remède
de la plus efficace et la plus sûre qui soit connue
pour ces maladies. CHARLES MARTIN,
30, Carré Victoria, Montréal,
Soul Agent pour la Puissance du Canada et
les États Unis.
137 A vendre chez tous les Pharmaciens.

QUELQUES CERTIFICATS.

Montréal, 1er février 1872.
Par les essais que j'ai fait dans ma pratique
du remède du Dr. BIRNBAUM pour le rhu-
matisme et la goutte, et par ce que je sais de
sa composition, je suis persuadé que son usage
sera de beaucoup salutaire pour les différents
buts pour lesquels il est indiqué, même dans
les cas où un traitement interne sera nécessai-
re. Ce remède mérite certainement la confi-
ance de la faculté et je puis le recommander for-
tement au public comme étant un remède
prompt et efficace pour extirper les douleurs
et les enflures.
P. Munro, M.D.
Professeur de Chirurgie et de Clinique
à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Monsieur,
Ayant pris connaissance des ingrédients du
remède du Dr. BIRNBAUM pour le rhu-
matisme et la goutte, et sachant bien l'action
thérapeutique de ses composés comme agents
de guérison, j'éprouve beaucoup de plaisir de
confirmer les vœux de mes confrères qui ont
déjà certifié son utilité et son action salutaire.
HECTOR PELTIER, M. D. Edm.
167 73—17 m—11.

Compagnie d'Assurance

AGRICOLE.

CAPITAL - - - \$700,000
Dép. au Gouvern. \$100,000

OFFICE

245 Rue St. Jacques

MONTREAL.

E. H. COFF GERANT.

AVANTAGES OFFERTS

1o La plus grande garantie sous la forme
d'un vaste capital monétaire payé et cent mille
plâtres déposés au gouvernement comme
sûreté pour les détenteurs de polices.
2o Cette Compagnie se borne à assurer les
propriétés rurales et les résidences isolées.
3o Cette compagnie assure contre les pertes
et dommages causés par la foudre soit qu'il
y ait incendie ou non, ceci est ajouté à l'assu-
rance contre le feu et "l'Agricultural" est la
seule Compagnie en Canada qui offre cette
garantie aux détenteurs de polices.

ARSENE BERNIER,
Agent à St. Hyacinthe pour le District de St.
Hyacinthe.
30 juin 1873.—12—10.

PATRON DE LOCKMAN

MACHINE A COUDRE A POINT NOUE

La "LOCKMAN" est le plus grand pro-
grès de ce jour.
Elle fait une couture parfaite en formant
un magnifique nœud, tout à fait semblable
des deux côtés de la pièce cousue. Ce point
est le seul dans le monde entier qui se fasse
d'une manière solide et sûre, comme d'ailleurs
la vente de ces machines dans tous les pays
le prouve. 20 Machines à point noué se ven-
dent contre une couture à chaîne simple ou
à chaîne double.

La "LOCKMAN" étant d'une construc-
tion très simple n'est jamais en défaut. Aucun
ne dame ne devrait acheter une machine à cou-
dre avant d'avoir vu la "LOCKMAN".
Chaque machine est garantie pour un an.

WILSON, LOCKMAN & Co.

Fabricants,
Hamilton, Ontario.

JOHN F. BROOK & CO, seuls agents pour
la Province de Québec, marchant de toute es-
pèce de machines à coudre et de fournitures
de machines à coudre: Aiguilles, Fil, Soie,
Huile, etc., etc., aux plus bas prix, No. 465
rue Notre-Dame, second porte de la rue Mc-
Gill.

Toute espèce de machines réparées par les
meilleurs ouvriers; ouvrages garantis. On
a besoin d'agents dans toutes les villes de la
province, auxquelles les conditions les plus a-
vantageuses sont offertes.

JOHN F. BROOK & CO.

A. MAYNARD, Agent pour le District de
St. Hyacinthe: P. Q.
12—15—6 73—12.

LES MEDICAMENTS DU JOUR SONT

LE

REMEDE

DU

PERE BRUNO

REMEDE

DU

PERE BRUNO

Qui est un ANTI-DOULEUR universel et la
PENACE DES INDIENS qui surpasse en ac-
tivité toutes les SALSEPILLES en usage.
En vente chez tous les pharmaciens et spé-
cialement chez les propriétaires.

PICHAULT & FILS,

Pharmaciens-chimistes,
75, Rue Notre-Dame, coin de la Rue Bonsecour,
MONTREAL

Consultations gratis.
1 septembre 1871.—

SIROP DE GOMME D'EPINETTE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

TE ROUGE DE

Vous recevrez de eux les soins les plus assidus du ministère curial; ils sont obligés de vous les donner par la charge de cette paroisse qui leur est confiée. Et vous devez le sentir, le zèle qui est la vertu propre de l'ordre de St. Dominique les portera à se dévouer à vos intérêts spirituels avec la plus grande sollicitude.

La prédication, c'est là surtout leur fonction. A chacun d'eux il est dit comme à leur fondateur: Va et prêche; de fortes études théologiques et ascétiques les disposent à exercer ce ministère. Or la parole de Dieu quand elle sort de lèvres qui en sont les dignes organes, quelle lumière salutaire elle fait briller aux esprits, quelle influence sanctifiante elle a sur les cœurs!

Il vous est facile de comprendre que, livrés à l'étude des vertus dont la pratique forme cette perfection à laquelle tout religieux doit tendre, ils sont préparés à donner aux personnes pieuses une direction qui hâte leurs progrès spirituels. Sans doute, le zèle, la piété et la grâce de Dieu, qui supplée à tout, permettent aux pasteurs séculiers de conduire avec sûreté les personnes qui font profession d'une dévotion spéciale; mais il faut reconnaître que les religieux en général sont plus éclairés pour conduire les autres dans les voies spirituelles; ils ont à leur disposition plus de moyens pour se former à ce gouvernement des âmes que St. Grégoire a appelé l'art des arts: *ars artem, regnum admirari*.

Je vous ai mentionné le Tiers-Ordre, cette affiliation des personnes du monde à l'Institut de St. Dominique, dont elles suivent l'esprit et partagent jusqu'à un certain point le zèle, la prière, et la mortification. Déjà cette association compte 40 à 50 membres tant dans cette paroisse que dans celle de la ville. Chargé moi-même de cette œuvre, mes autres devoirs ne me permettaient pas d'y donner beaucoup de soins. Les confrères auront désormais une organisation, des réunions régulières, une direction suivie; il y aura un encouragement puissant donné à la piété d'un certain nombre d'entre vous; et cette confraternité, par les prières et les exemples de ses membres, pourra devenir une source de grâces pour toute cette paroisse.

Mais c'est surtout la dévotion envers Marie, spécialement honorée par le Rosaire, que nos nouveaux pasteurs entretiendront et développeront parmi vous. Une vive et tendre piété à l'égard de la mère de Dieu, que ce Dieu nous a donné pour mère à nous-mêmes, n'est pas la seule grâce signalée propre à assurer le salut? Vous serez formés de plus en plus au culte de Marie, si doux et si satisfaisant, par les prédications que vous entendrez sur l'auguste vierge, qui vous apprendront à la mieux connaître et à l'aimer davantage, par les pratiques de piété qui seront établies en son honneur par les réunions auxquelles vous prendrez part pour la glorifier et l'invoquer. Tout cela sera le fruit du zèle de ces religieux, si dévoués à Marie, et qui ont en propre la mission de propager la dévotion à N. D. du Rosaire.

VI.
Mes frères, n'ajoutez pas maintenant le droit de vous le dire? C'est une prélection du Ciel en votre faveur que la direction de cette paroisse confiée aux enfants de St. Dominique; ces religieux viennent vous dispenser des grâces, qui, si vous savez en retirer le fruit que Dieu y veut attacher, préserveront cette paroisse de déplorables et funestes désordres, y feront fleurir les vertus chrétiennes et rendront plus faciles à un grand nombre d'âmes la voie qui conduit au ciel; combien d'entre vous, qui m'écoutez, devront leur salut à la parole à la prière, aux sacrifices de ceux qui viennent aujourd'hui se charger de vos âmes?

Recevez les donc avec un vif sentiment de foi; que ce soit un jour d'une solennelle allégresse pour cette paroisse; félicitez-vous dans le Seigneur de l'honneur et de l'avantage spirituel d'être sous la garde de cet ordre de St. Dominique, si glorieux au ciel et sur la terre. Recevez les avec reconnaissance, pour Dieu qui vous offre par leur ministère un nouveau et puissant secours pour l'œuvre de votre sanctification; pour eux-mêmes qui viennent consacrer au bien de vos âmes le mérite de leurs sacrifices et l'ardeur de leur dévouement; pour le Pontife plein d'intérêt pour vous à qui vous devez ce bienfait signalé dont chaque jour vous saurez apprécier de plus en plus la valeur.

Recevez les avec le respect, comme étant consacrés à Jésus d'une manière plus intime par la profession religieuse, et comme ses représentants à un titre spécial dans le ministère de la parole évangélique.

Recevez les avec la résolution d'écouter avec docilité leurs enseignements, et de correspondre en tout au zèle et à la sollicitude dont il seront animés pour vous.

Recevez les avec la ferme détermination d'employer tous vos efforts pour empêcher ou faire disparaître les difficultés que rencontre toute œuvre qui commence, et qui, si elle est destinée à produire un grand bien spirituel, doit avoir à lutter contre des épreuves suscitées par celui qui est l'ennemi de Dieu, des institutions de l'Eglise, et des âmes que Jésus a rachetées de son sang.

VII.
Laissez moi, mes frères, appeler en ce moment votre attention sur les magnifiques dons de Dieu en faveur de cette paroisse, et de la ville à laquelle elle touche, que je comprends toutes deux sous le nom de St. Hyacinthe.

Au commencement de ce siècle, ici, il y avait un pasteur à qui Dieu a inspiré une œuvre qui devait bénir, et dont la prospérité allait amener les progrès de cette localité, et les institutions qui la distinguent. Le Collège fondé par le vénéral M. Messier Girouard a eu un développement et un succès dont nous avons à remercier le ciel. Qu'il me suffise de dire qu'il a fourni à l'Eglise 260 prêtres séculiers, plus de 30 membres à divers ordres reli-

gieux, et cinq évêques; et qu'il a donné à l'Etat nombre de citoyens occupant de hautes charges dans la patrie. Parmi ces ministres de l'Eglise, ces hommes utiles à la société, combien sont de St. Hyacinthe même? Et si l'on veut bien reconnaître que notre maison n'est pas sans quelque renom dans le pays, l'honneur n'en rejouit-il pas sur le lieu où elle se trouve?

Le fondateur de notre institution en a élevé un autre. Il a ouvert aussi une maison d'éducation pour les jeunes filles. Cet établissement a prospéré avec éclat, d'abord sous la direction des Sœurs de la Congrégation, à la mémoire desquelles une vive reconnaissance doit être attachée en cette paroisse, ensuite sous celle des Sœurs de la Présentation de Marie. Le couvent de St. Hyacinthe est devenue une maison mère envoyant des religieuses en nombre de paroisses de ce diocèse, et formant déjà des établissements dans les Etats Unis. Cette institution n'est elle pas aussi une faveur du ciel pour vous par le bien qu'elle opère, et la renommée dont elle jouit?

Le successeur de M. Girouard, a été un pasteur, lui aussi, plein de zèle et de charité. Il a fondé un Hôtel Dieu dont les développements ont demandé la vaste construction qui frappe les regards des étrangers visitant ces lieux. De cette maison sont déjà sortis trois hôpitaux en diverses parties de ce diocèse. Je n'ai point besoin de faire apprécier les immenses services que vous avez reçus de nos Sœurs de la charité; vous savez reconnaître dans leur œuvre la bonté divine à votre égard.

L'accroissement que ces diverses institutions avaient fait prendre à St. Hyacinthe, lui a obtenu l'insigne honneur de devenir un siège épiscopal. Quelle faveur dans l'ordre spirituel pour cette ville; en même temps quel honneur elle a reçu et comme son importance a été augmentée par cette résidence d'un Pontife de l'Eglise dans son sein! Et des prélats d'un mérite éminent lui ont été donnés pour Evêques; leur nom a été une illustration pour elle, et leur zèle a été un égard une source d'abondantes bénédictions célestes.

Votre paroisse a la gloire de posséder un monastère de religieuses contemplatives, institution unique en cette contrée. La sont des vierges qui s'immolent le jour et la nuit pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Vous devez participer abondamment aux grâces que peuvent obtenir leurs prières et leurs sacrifices. Cette communauté est l'objet de l'intérêt et de la confiance du pays tout entier; on y vient en pèlerinage de toutes parts; on y demande sans cesse des prières pour les besoins spirituels et temporels.—Est-ce qu'il n'y a pas là un honneur dont vous pouvez vous glorifier, et une grâce dont vous avez à remercier le Seigneur?

Et voyez qu'aujourd'hui s'implante en ce lieu un rameau de l'un des ordres religieux les plus illustres et les plus féconds en œuvres saintes dont Dieu ait inspiré la fondation à son Eglise. Au milieu de vous est la maison d'où partent ces prédicateurs qui iront évangéliser les diverses paroisses de ce diocèse, et même des autres diocèses du pays. C'est ici le foyer d'où rayonnera, à des distances plus ou moins lointaines, le zèle de St. Dominique passé en ses enfants, mais dont vous recevrez habituellement la lumière et la chaleur. N'êtes-vous pas singulièrement frappés, mes frères, d'avoir en votre paroisse deux institutions monastiques qui, par la nature de leur but, et la sagesse de leur règle, doivent être si agréables à Dieu, et si fécondes en grâces pour vous. Dans ces deux maisons la prière s'élève nuit et jour vers le ciel pour en faire descendre la miséricorde divine, et des faveurs de toutes sortes; là seront des victimes dont l'immolation reverra sur vous ses mérites.

A la vue de ces établissements divers de St. Hyacinthe, possédez, je m'écarterai avec le Roi prophète: *Non fecit taliter omni nationi*. Dieu n'a pas traité toutes les villes, toutes les paroisses avec une bienfaisance si libérale.

Je regarde dans mon pays; j'y vois des villes florissantes par leur population, leurs richesses, la beauté de leurs édifices, le progrès de leur commerce et de leur industrie et leur importance politique. Elles aussi elles ont de belles et magnifiques institutions dues à la foi catholique. Mais St. Hyacinthe qui est si peu de chose, compare à ces grandes cités, et qui date à peine d'un demi siècle, a en certainement un développement religieux plus rapide, plus extraordinaire, plus singulièrement favorisé du ciel. Vous avez ce qu'il faut de maison d'éducation et de charité, les citoyens de ces villes, et ils ont à vous envier des institutions que vous seul possédez. A cette considération, je suis tenté d'emprunter la parole du prophète à l'égard de Bethléem, et de m'écrier: Et toi, St. Hyacinthe, tu n'es pas la maison importante, la plus petite des villes du Canada; tu as reçu des faveurs du ciel qui te rendent glorieuse entre les cités de mon pays.

VIII.
Ah! dans cette circonstance où se complètent pour vous les bienfaits divins, la gratitude la plus vive tend à s'échapper de vos cœurs vers le ciel. Eh bien! prouvez la vérité de ce sentiment par le désir sincère de mettre à profit les grâces dont Dieu vous comble, et spécialement celle que vous recevez aujourd'hui. C'est sans doute la disposition dans laquelle vous êtes, et voilà pourquoi, parlant en votre nom je dis:

Nous vous saluons, apôtres du Christ, serviteurs dévoués de Marie, fils de St. Dominique, frères de St. Hyacinthe, pasteurs qui venez apporter à nos âmes votre zèle et votre dévouement. Nous vous accueillons avec respect, parce que vous êtes membre d'un ordre cher à Dieu et à l'Eglise; avec affection, parce que nous voulons répondre à la charité qui vous porte à venir vous immoler au

milieu de nous; avec confiance, parce nous nous flattons que la semence divine, jetée dans nos cœurs par votre parole, y germera en fruits abondants de salut.

Frères Prêcheurs, commencez votre œuvre. Parlez, c'est votre mission. Prêchez-nous Jésus, ses enseignements divins, les douleurs de sa croix, les mérites de son sang, les touchants témoignages de son amour.

Prêchez-nous Marie, ses grandeurs, sa tendre affection pour ses enfants, les charmes de son culte, le bonheur de l'aimer et de la servir.

Prêchez-nous ces vertus d'humilité, de renoncement, de mépris du monde, de charité et de dévouement, que l'état que vous avez embrassé vous donne une autorité bien grande à enseigner aux autres.

Prêchez-nous le royaume de Dieu qui approche, la pénitence qui fait éviter l'enfer, le bonheur céleste dont le désir sanctifie.

Prêchez-nous; vous entendrons avec docilité, et la paix de Dieu, promise à ceux qui écoutent la parole de ses apôtres se répandra sur nous.—Puissions nous agréer l'accueil que nous vous faisons, comme fait à lui-même et à son divin Père, et nous admettre en retour dans cette cité sainte, où la fidélité aux grâces reçues sur la terre, est récompensée par la gloire éternelle des cieux.

A VENDRE

Dans la paroisse de St. Barnabé, comté de St. Hyacinthe, rang de Michaudville, à quinze arpents seulement de l'église, deux belles terres voisines d'une de l'autre, l'une d'une superficie de 150 arpents, tout en culture avec une maison en briques, granges, étables et autres dépendances en bon état, aussi une terre à bois d'environ 45 arpents, en superficie, située sur l'ancien rang à un mille et demi des terres sus-désignées. Pour les conditions on s'adressera à St. Barnabé J. B. DAUDELIN, St. Barnabé 11 Août 1873.

UN DEMANDE

Un jeune homme pouvant se rendre utile dans une pharmacie. Un étudiant en médecine serait préféré. S'adresser au Dr ST. GERMAIN St. Hyacinthe 23 Octobre 1873.

INSTITUTRICES DEMANDEES

On demande, à Roxton Falls, quatre bonnes institutrices pour écoles élémentaires. Par ordre, A. O. T. BEAUCHEMIN, Secrétaire, Trésorier Roxton Falls, 11 Juillet 1873.

Institutrices.

INSTITUTRICE DEMANDEE. On demande à St. André d'Acton une institutrice munie de diplôme pour école élémentaire. S'adresser à H. LIPPE, Sec. Trés. Acton Vale, P. Q. 3 Sept. 1873.

Couturières.

Deux bonnes couturières auront de l'emploi comme tailleurs, en adressant à M. O. DAVID, St. Hyacinthe.

INSTITUTRICE DEMANDEE.

On demande une institutrice sachant les deux langues. Pour les conditions s'adresser au Bureau du comté.

CYRILLE BUSIERE

Sec. Trésorier St. Anne de St. Jacques 9 Août 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de LOUIS AMEDEE ARCHAMBAULT, cédant de la Paroisse de St. Césaire, Failli. Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de se rendre au siège d'administration du failli, ass. boutique au village de la Paroisse de St. Césaire, le jeudi, vingt-sept octobre courant, à dix heures, avant midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic. St. Césaire, 3 Octobre 1873.

G. A. GIGAUULT

Provisoire

DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

COUR SUPERIEURE

No. 1537. HENRIETTE ARCHAMBAULT Demanderesse

ANDRE CHARRY Défendeur

Une action en séparation de biens, et ce jour, été instituée en cette cause.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1873.

R. E. FONTAINE, Avocat de la Demanderesse.

ENGIN A VAPEUR

A VENDRE. Les personnes désireuses de se procurer un engin à vapeur, de seconde main, trouveront un, en bon état de travail. Il avait la force de 3 chevaux. Prix réduit. S'adresser à ce bureau.

Pharmacie de Famille.

Rue Cascade.

(VOISIN DE MM. BROUSSEAU & FRERE.)

Dr. J. H. L. ST. GERMAIN,

PROPRIETAIRE.

Toujours en mains, en GROS et en DETAIL.

REMEDES, DROGUES,

REMEDES PATENTES, etc.,

Articles de Toilette, parfums, Anglaises et Françaises, etc., etc.

TEINTURE de toute espèce,

L'Eclaircie est supérieure.

Le Dr. ST. GERMAIN pratique sa profession dans toutes ses branches et donne une attention spéciale aux maladies des femmes et des enfants ainsi qu'aux affections de la digestion.

Visitez la ville et la campagne.

À toute heure du jour et de la nuit.

Résidence: Au-dessus du Magasin.

St. Hyacinthe 23 sept. 1873.

J. H. L. ST. GERMAIN

PORTEFUILLE PERDU.

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Une récompense de 5 piastres, est offerte à celui qui donnera la portfeuille, et 5 piastres seront mises à la disposition de M. le Greffier de la paroisse de celui qui l'aura trouvée pour donner en charité à ceux qu'il jugera convenables. Le portfeuille était en cuir, avec le nom René Languet, de St. Rosalie. Il contenait quinze billets de quatre piastres chacun, un billet d'une piastre, et une cent trois ancienne sur une des faces de laquelle on lisait: *un milliard vous bastonne*.

Pour les informations s'adresser à ce bureau St. Hyacinthe, 29 septembre 1873.—1. p. p

Magasins à Louer.

Deux magasins spacieux et deux logements confortables dans une magnifique maison en briques à deux étages, le meilleur site commercial du village de St. Césaire, au coin sud-est du marché, sur la rue St. Paul. Possession le premier Novembre prochain.

S'adresser à J. A. GIGAUULT Notaire, ou au propriétaire DAMASE PHANEUF.

10 Octobre 73-1-m.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le sousigné fera application au Parlement de la Province de Québec, sa prochaine session, pour un acte autorisant la Chambre, Provinciale des Notaires à l'admettre à la pratique du Notariat après examen.

ALPHONSE GUY.

St. Hyacinthe 2 Sept. 1873.

TERRE A VENDRE.

Le sousigné offre en vente sa terre, tous ses ustensiles, instruments, ainsi que le Bétail. Cette magnifique terre de 160 acres de qualité supérieure, est située dans un des plus beaux sites du township de Dunham, à 2 1/2 milles du village—1 1/2 mille de l'église Catholique Romaine—4 milles de Brigham, et 10 milles de West Farnham. Elle contient un jeune verger, et une grande superficie de plus de 1000 arbres bien cultivés, et ne laissant rien à désirer sous tous les rapports. La maison est une belle bâtisse, en briques des plus durables, ayant double salon, et toutes les améliorations modernes en sa faveur; les granges, remises, et autres bâtiments sont très confortables, et en bon ordre. Elle contient aussi une très grande quantité de cédrer, et autres bois, très vendable.

Paiements faciles et termes à volonté.

Pour termes et particularités, s'adresser à V. SPOONER.

Dunham, Octobre 1873.—1 m. 25

Veuillez dire dans quel journal vous avez vu l'annonce si vous voulez acheter.

PROVINCE DE QUEBEC, MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST. PAUL D'ABBOTTSFORD.

A une session générale du conseil Municipal de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford, tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, le lundi treizième jour du mois d'Octobre, en l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante et treize, à cinq heures du soir, suivant ajournement du dit conseil à sa séance du sept Octobre courant, suivant ajournement du dit conseil à sa séance du six Octobre courant, le tout conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Messieurs les Conseillers Joseph Gaudreau, Thomas Newington, Nazaire Charron, Olivier Saurel, N. Cotton Fisk, Jean Baptiste Bastalon, Théophile Marquette, tous conseillers et formant un quorum du dit Conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph Gaudreau, maire;

Proposé par le conseiller Thomas Newington, secondé par le conseiller Olivier Saurel, que le règlement suivant soit passé:

Il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil comme suit:

REGLEMENT autorisant la Corporation de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford, à souscrire un montant de six mille piastres pour la construction du chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska;

Attendu que la Compagnie du chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska, corps politique et incorporé se propose de construire une ligne de chemin de fer de Phillipsburg au Fleuve St. Laurent, vis-à-vis de la Cité de Trois-Rivières passant dans les limites de cette municipalité, et que la construction du dit chemin de fer favorisera généralement les intérêts et contribuera beaucoup à la prospérité de cette municipalité, que dans l'opinion de ce conseil les habitants de cette municipalité sont suffisamment intéressés à la construction du dit chemin pour les justifier à prendre des actions dans la dite compagnie un montant de six mille piastres, lequel montant ne dépasse pas vingt par cent sur l'évaluation totale de la propriété imposable située dans cette municipalité suivant le rôle d'évaluation maintenant en force.

10. La Corporation de la Paroisse de St. Paul d'Abbottsford souscrira et prendra des actions dans la Compagnie du chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska un montant de la somme de six mille piastres, et le maire de la dite municipalité est autorisé par le présent règlement à souscrire le dit montant et signer le livre d'action de la dite Compagnie pour et au nom de la dite Corporation;

20. Le montant de la dite souscription sera employé exclusivement à la construction du dit chemin de fer dans les limites de cette municipalité;

30. Dans le but de rencontrer la dite souscription des débentures seront émises sur le crédit de la dite Corporation de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford au montant de la somme de six mille piastres, les dites débentures étant de cent piastres chacune, payables au Bureau de la Banque de Montréal, à Montréal, au porteur, vingt ans d'après leur date, et seront datées du jour de leur émission et porteront intérêt au taux de six pour cent par année, payable au dit Bureau semi-annuellement, le premier jour de mars et le premier de septembre de chaque année, jusqu'au rachat des dites débentures et pour les intérêts d'icelles débentures des coupons seront annexés aux dites débentures, et le maire de la dite corporation est autorisé par le présent règlement à signer et le secrétaire trésorier à contresigner les dits coupons et débentures;

40. Les dites débentures seront acceptées et seront remises à la dite compagnie en paiement de la dite souscription;

50. Un fonds d'amortissement est par le présent créé dans le but de payer le capital des dites débentures, et consistera en la somme de deux par cent sur le dit montant de six mille piastres, et sera prélevé annuellement sur les propriétés immobilières imposables dans la municipalité de la dite Paroisse de St. Paul d'Abbottsford, et le montant requis à cet effet sera inclus dans la taxe annuelle imposée par la section suivante du présent règlement;

60. Une taxe annuelle de vingt-six cent sur le cent piastre est imposée par le présent règlement sur les propriétés immobilières imposables de la dite municipalité de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford, pour payer les intérêts sur les dites débentures et former un fonds d'amortissement de deux par cent;

70. Les débentures pour la dite somme de six mille piastres ne seront émises que lorsque la dite compagnie aura fait l'acquisition des terrains nécessaires pour l'assiette du chemin et dépot fait les terrassements, clôtures, et les passages de fermes nécessaires dans la dite municipalité et lorsque la dite compagnie se sera engagée à construire un dépôt suffisant dans les limites de cette municipalité, ce dépôt ne devant pas être plus éloigné de la maison de Robert Gillespie que le tracé déjà fait par l'ingénieur de la dite compagnie, et de plus une station de pavillon au chemin du rang Papineau en la dite paroisse de St. Paul.

Le présent règlement n'aura aucune force ni effet avant d'avoir été approuvé par la majorité des électeurs municipaux de la dite paroisse de St. Paul d'Abbottsford, qualifiés à voter suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Agréé

Théophile Marquette votant contre.

(Signé) JOSEPH GAUDREAU, Maire

(Contresigné) D. ASHBY, Secrétaire Trésorier

(Vraie copie)

D. ASHBY, Secrétaire Trésorier

Je soussigné, Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford, certifie et atteste que la copie du règlement publié et ci-dessus écrit est vrai et conforme au règlement passé par le Conseil de la municipalité de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford le treizième jour d'Octobre mil huit cent soixante et treize.

(Signé) DAVID ASHBY, Secrétaire Trésorier

PROVINCE DE QUEBEC, MUNICIPALITE DE ST. PAUL D'ABBOTTSFORD.

AVIS PUBLIC

Je soussigné, Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford, certifie et atteste que le règlement ci-dessus de la corporation de la Paroisse de St. Paul d'Abbottsford sera pris en considération par les Electeurs municipaux de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford qualifiés à voter suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement le quatrième jour de Novembre prochain à dix heures du matin, auquel jour une assemblée publique des Electeurs municipaux de la dite municipalité qualifiés comme susdit, sera tenue à l'endroit où siège le Conseil municipal de la dite paroisse en la salle des habitants, en la dite paroisse de St. Paul d'Abbottsford, à dix heures de l'avant-midi, dans le but d'approuver ou désapprouver le dit règlement et qu'un poll sera alors tenu dans ce but durant le temps fixé par la loi.

St. Paul d'Abbottsford, ce treizième jour d'Octobre mil huit cent soixante et treize.

(Signé) DAVID ASHBY, Secrétaire Trésorier du conseil municipal de la Paroisse de St. Paul d'Abbottsford.

PROVINCE DE QUEBEC, MUNICIPALITE LOCALE DU VILLAGE DE CANROBERT.

A une session générale du conseil municipal de la Corporation du village de Canrobert, tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, le jeudi neuvième jour du mois d'Octobre, en l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante et treize, à six heures du soir, suivant ajournement du dit conseil à sa séance du six Octobre courant mil huit cent soixante et treize, le tout conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Messieurs les conseillers Flavien Letourneau, Jean Baptiste Roy, père, Joseph Gemme, Léandre Noisieux et François Memier, tous conseillers et formant un quorum du conseil sous la présidence de Flavien Letourneau, Sec. Maire.

Proposé par le conseiller Joseph Gemme secondé par le conseiller Léandre Noisieux que le règlement suivant soit passé.

Il est ordonné statué par règlement de ce conseil comme suit:

REGLEMENT autorisant la Corporation du village de Canrobert à souscrire un montant de mille piastres courant pour la construction du chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska.

Attendu que la compagnie du chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska, corps politique et dûment incorporé, se propose de construire une ligne de che-

min de fer de Phillipsburg au fleuve St. Laurent, vis-à-vis de la Cité de Trois-Rivières passant dans les limites de cette municipalité et que la construction du dit chemin de fer favorisera grandement et contribuera beaucoup à la prospérité de cette municipalité, que dans l'opinion de ce conseil, les habitants de cette municipalité sont suffisamment intéressés à la construction du dit chemin pour les justifier à prendre des actions dans la dite compagnie au montant de mille piastres, lequel montant ne dépasse pas vingt par cent sur l'évaluation totale de la propriété taxable située dans cette municipalité suivant le rôle d'évaluation maintenant en force.

10. La Corporation du dit village de Canrobert souscrira et prendra des actions dans la compagnie du chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska au montant de la somme de mille piastres, et le maire de cette dite municipalité est autorisé par le présent règlement à souscrire le dit montant et signer le livre d'actions de la dite compagnie pour et au nom de la dite corporation.

20. Le montant de la dite souscription sera employé exclusivement à la construction du dit chemin de fer dans les limites de cette dite Municipalité.

30. Dans le but de rencontrer la dite souscription des débentures seront émises sur le crédit de la dite corporation du village de Canrobert, au montant de mille piastres, les dites débentures étant de cent piastres chacune, payable au Bureau de la Banque de Montréal, à Montréal, au porteur, vingt ans après leur date, et seront datées du jour de leur émission, et porteront intérêt au taux de six par cent par année, payable au dit Bureau semi-annuellement, le premier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année, jusqu'au rachat des dites débentures, et pour les intérêts desquelles débentures, des coupons seront annexés aux dites débentures, et le Maire de la dite corporation est autorisé par le présent règlement à signer et le Secrétaire Trésorier à contresigner les dits coupons et débentures.

40. Les dites débentures seront acceptées et remises à la dite compagnie en paiement de la dite souscription.

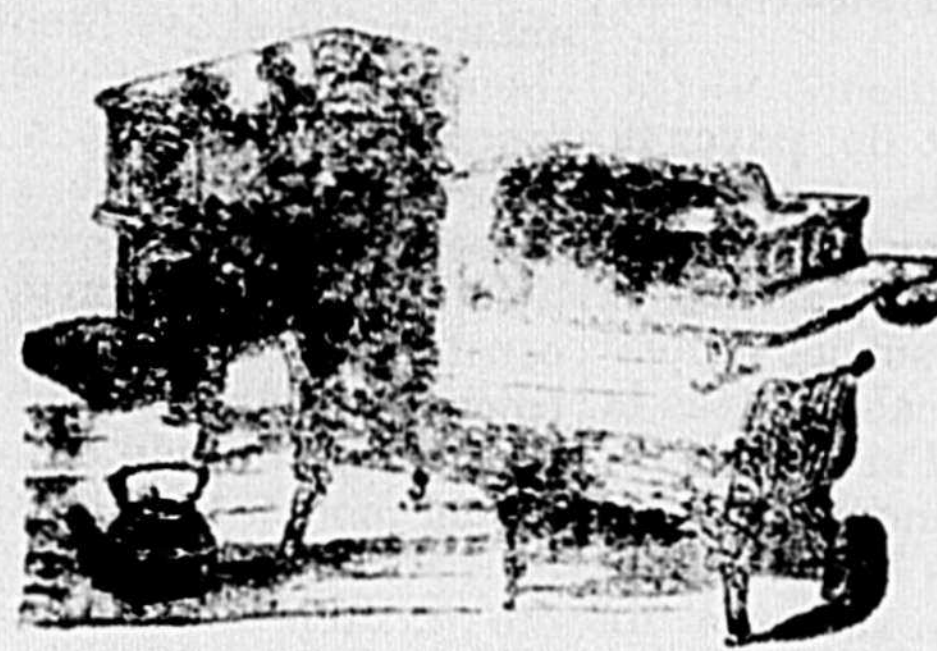
50. Un fond d'amortissement est par les présentes créé dans le but de payer le capital des dites débentures, et consistera en la somme de deux par cent sur le dit montant de mille piastres, et sera prélevé annuellement sur les propriétés immobilières imposables dans la Municipalité du dit village de Canrobert, et le montant requis à cet effet sera inclus dans la taxe annuelle imposée par la section suivante du présent règlement.

60. Une taxe annuelle de un centin et deux cinquièmes de centin dans la piastre est imposé par le présent règlement sur la propriété immobilière imposable de la dite Municipalité du village de Canrobert pour payer les intérêts sur les dites débentures et pour former un fond d'amortissement de deux par cent.

70. Les débentures pour la dite somme de mille piastres ne seront émises que lorsque la dite compagnie aura fait l'acquisition des terrains nécessaires pour l'assiette du chemin et du dépot, fait les terrassements, clôtures, passages de fermes nécessaires dans la dite municipalité du village de Canrobert, et de la paroisse de l'Ange Gardien, et lorsque la dite compagnie se sera engagée à construire un dépôt suffisant à une distance n'excédant pas dix arpents de l'Eglise de la dite paroisse de l'Ange Gardien.

Le présent règlement n'aura aucune force ni effet avant d'avoir été approuvé par la majorité des électeurs municipaux du dit village de Canrobert, qualifiés à voter suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Agréé unanimement



BONNE NOUVELLE.

M. AUGUSTIN CHAGNON

ayant fait de grandes améliorations dans sa

BOUTIQUE DE MACHINERIE

Donne le public tout en le remerciant de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour qu'il est prêt à faire sur commande toute sorte de Machineries telles que

Mouvement de Moulins à Seie, Mouvement de Moulins à Farine, Torsion pour le Fer, Toirs pour le Bois, Plateaux pour le Bois, Plateaux pour le Fer, etc., etc., etc.

ENGINS et CHAUDIERES D'ENGINS

M. Chagnon aura toujours en magasin

MOULINS à BARDEAUX.

Moulins à Lattes

MOULINS à EGRENNER LE BLE-D'INDE,

MOULIN à COUPER LA PAILLE

Moulins à hacher la viande

POELES à FOURNEAUX, de toute grandeur

POELES DE CUISINE de différents patrons

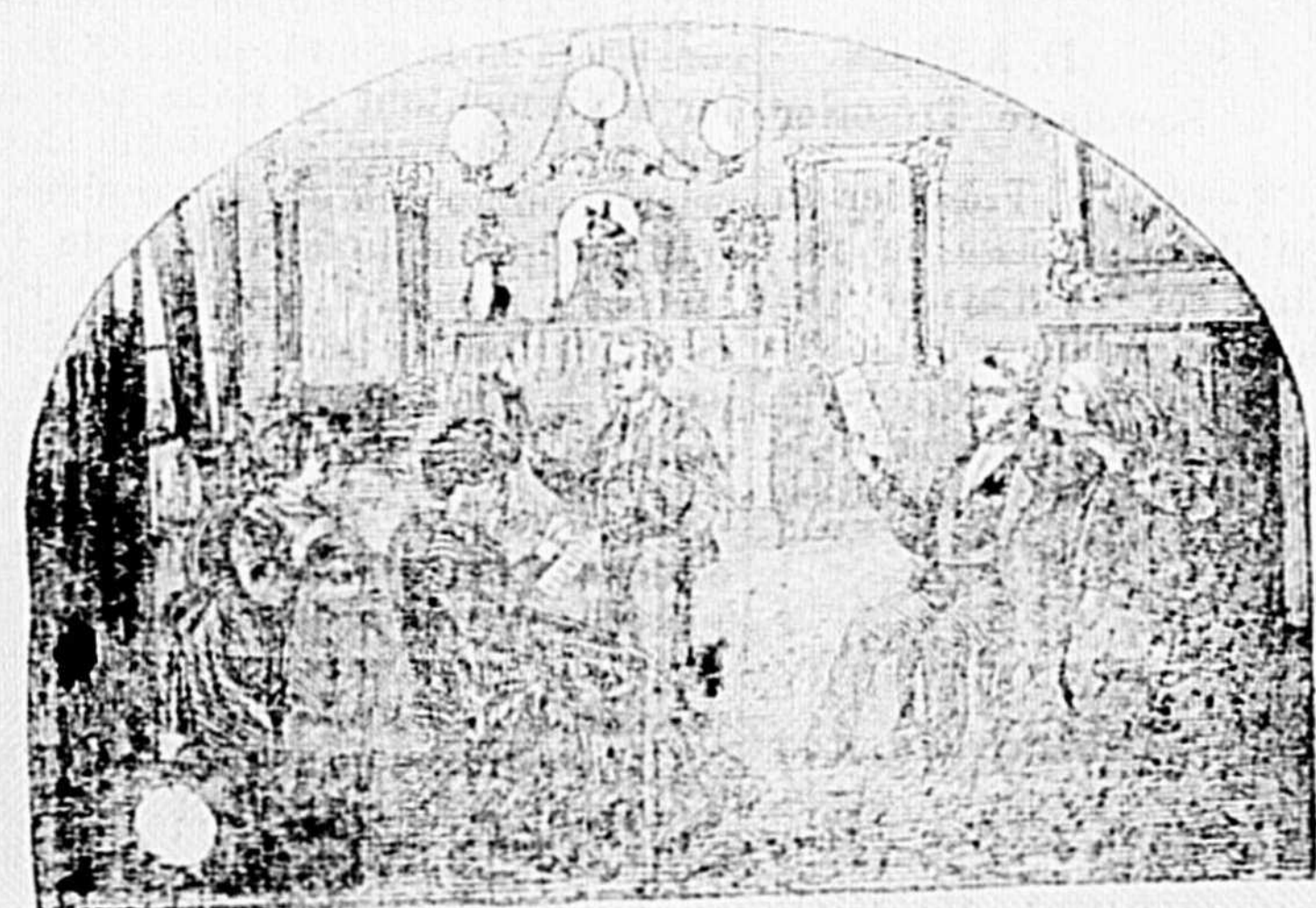
POELES à CHARBON

CHAUDRONS à sucre, VAISSEAUX

de toute grandeur,

BOTTES DE ROUE, COFFRES-FORTS, CHARRUES CRIBLES etc., etc.

St. Hyacinthe, 26 Février 1873.—12—20



AISE ET CONFORT.—BENEDICTION DE LA BONNE VUE.—Il n'y a rien de Meil u une bonne vue, et la bonne vue ne peut s'obtenir que par de bonnes lunettes, qu'il est très difficile de se procurer.

MM. LAZARUS, MORRIS & Co., ont après plusieurs années d'expérience et d'établissement de machineries dépendantes réussies à produire ce Grand Désideratum, des lunettes améliorées ni en fatiguent point la vue et durent plus des années sans changer.

LEONARD BEAUDRY, Agent



PHARMACIE CANADIENNE

Etablie en 1866.

Place du marché,

St. Hyacinthe.

Comme par le passé, le public trouvera toujours à cet établissement un assortiment général de

DROGUES, MEDICINES PATENTÉES, HUILES, SAVONS, BROSSES, PARFUMS, TEINTURES, etc., etc.

Le Dr. St. Jacques, par ses importations est à la portée de fournir aux médecins, à des prix réduits et d'une qualité supérieure, tout ce qu'ils peuvent désirer, comme : Médicaments, Préparations Anglaises et Françaises, etc., etc.

De plus une collection complète d'instruments de Chirurgie venant d'Europe.

Le Dr. ST. JACQUES sera visible à toute heure à sa Pharmacie ou à sa résidence, chez Madame MICHEL PLAMONDON, rue Girard.

DR. E. ST. JACQUES.

St. Hyacinthe, 1er juillet 1873.

PHARMACIE NOUVELLE

LEOPOLD LECOMTE.

Acton-Val.

Chez A. Q. DUBOIS, Ecr.

Le soussigné à l'honneur d'informer, ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un Village d'Acton-Val une Pharmacie, et qu'il aura toujours un assortiment complet de l'armement, remède, produits chimiques, articles de toilette et de fantaisie.

En gros et en détail.

Il espère que ses cinq années d'expérience comme pharmacien à Québec sauront lui mériter la confiance et l'encouragement publics.

Les prescriptions et des médicaments seront remplies avec promptitude et précision.

Les graines de fleurs et des champs sont importées directement de la maison Hawcroft & Co de Londres et elles sont garanties.

Une visite est vivement sollicitée.

L. LECOMTE,

Pharmacien.

Acton-Val, 12 Nov., 1873.



LEONARD BEAUDRY

HORLOGER & BIJOUTIER.

ST. HYACINTHE.

L'encouragement libéral, toujours croissant qu'il a reçu des personnes qui ont bien vu le favoritisme de leur patronage, a permis à M. LEONARD BEAUDRY d'acquiescer constamment à l'assortiment de son magasin et de ses acheteurs auront toujours à portée de main les

BOUTONS, en Or, en Argent, en Jais, ou Plaques d'Or.

Un assortiment complet d'horloges, de pendules, de montres, de bagues, etc., etc., et une quantité considérable de

JOUEUX D'ENFANTS, Et d'Objet de Fa talaise.

Aussi du

TABAC de toutes les qualités, PIPES, SACS à TABAC, &c.

N.B.—Toutes les réparations aux Montres, Horloges et Bijoux, seront toujours faites avec soin et ponctualité.

Une visite est respectueusement sollicitée.

St. Hyacinthe, 1er Septembre, 1871.

MAGASIN GÉNÉRAL.

Marchandises Sèches, Epicerie, Groceries, Ferronneries, Grains, etc., etc.

A ST. GUILLAUME

CAMILLE MORIN.

M. Morin annonce respectueusement aux personnes de St. Guillaume et des paroisses environnantes qu'il vient d'ouvrir dans le Village de St. Guillaume un Magasin Général, de Groceries, Epicerie, Ferronneries, Marchandises Sèches, etc., comprenant une infinité d'articles trop long à énumérer et qui se trouvent toujours dans un magasin général bien assorti. M. Morin espère par son oratoire, sa ponctualité et ses prix modérés recevoir une large part du patronage public.

M. Morin étant à la porte du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska, se chargera d'acheter à commission ou autrement tous effets de commerce qui pourraient lui être demandés.

St. Guillaume, 23 octobre 1871.

PROVINCE DE QUEBEC.—MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE L'ANGE-GARDIEN.

A une session générale du Conseil Municipal de la paroisse de l'Ange-Gardien, tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, vendredi le dixième jour du mois d'Octobre en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-trois, à six heures du soir, suivant ajournement du dit conseil à sa séance du six octobre courant, mil huit cent soixante-trois, le tout conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Messieurs les Conseillers Edouard Laroque, Jean-Baptiste Bernard, Joseph Desragon, Jean-Baptiste Saurette, et Flavien Bissonnette, tous Conseillers et formant un quorum du conseil, sous la présidence de Edouard Laroque Ecr., Maire.

Proposé par le Conseiller Flavien Bissonnette secondé par le Conseiller Joseph Desragon : que le règlement suivant soit passé.

Il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil comme suit.

REGLEMENT autorisant la Corporation de la paroisse de l'Ange-Gardien à souscrire un montant de neuf mille piastres pour la construction du Chemin de fer de Philipsburg Farnham et Yamaska.

Attendu que la Compagnie du chemin de fer de Philipsburg Farnham, et Yamaska, corps politique dûment incorporé se propose de construire une ligne de chemin de fer de Philipsburg au fleuve St. Laurent vis-à-vis de la Cité des Trois Rivières, passant dans les limites de cette Municipalité, et que la construction du dit chemin de fer favorisera grandement et contribuera beaucoup à la prospérité de cette Municipalité, que dans l'opinion de ce Conseil, les habitants de cette Municipalité sont suffisamment intéressés à la construction du dit chemin pour les justifier à prendre des actions dans la dite Compagnie au montant de neuf mille piastres, lequel montant n'excède pas vingt par cent sur l'évaluation totale de la propriété taxable située dans cette Municipalité suivant le rôle d'évaluation maintenant en force.

10. La corporation de la dite paroisse de l'Ange-Gardien souscrit et prendra des actions dans la compagnie de chemin de fer de Philipsburg Farnham et Yamaska, au montant de la somme de neuf mille piastres, et le maire de la dite municipalité est autorisé par le présent règlement à souscrire le dit montant et signer le livre d'actions de la dite compagnie pour et au nom de la dite corporation;

20. Le montant de la dite souscription sera employé exclusivement à la construction du dit chemin de fer dans les limites de cette dite municipalité;

30. Dans le but de rencontrer la dite souscription, des débiteurs seront émis sur le crédit de la dite corporation de la dite paroisse de l'Ange-Gardien au montant de la somme de neuf mille piastres, les dites débiteures étant de cent piastres chacune, payables au bureau de la banque de Montréal, à Montréal, au porteur, à vingt ans après leur date, et seront datées du jour de leur émission, et porteront intérêt au taux de six par cent par année, payable au dit bureau semi annuellement, le premier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année, jusqu'au rachat des dites débiteures, et pour les intérêts desquelles débiteures, des coupons seront annexés aux dites débiteures, et le maire de la dite corporation est autorisé par le présent règlement à signer, et le secrétaire-trésorier à contresigner les dits coupons et débiteures;

40. Les dites débiteures seront acceptées et seront remises à la dite compagnie en paiement de la dite souscription;

50. Un fonds d'amortissement est par les présentes créé dans le but de payer le capital des dites débiteures et consistant en la somme de deux par cent sur le dit montant de neuf mille piastres et sera prélevé annuellement sur les propriétés immobilières imposables dans la municipalité de la dite paroisse de l'Ange-Gardien, et le montant requis à cet effet sera inclus dans la taxe annuelle imposée par la section suivante du présent règlement;

60. Une taxe annuelle de un quart de cent dans la piastre est imposée par le présent règlement sur les propriétés immobilières imposables de la dite municipalité de la paroisse de l'Ange-Gardien, pour payer les intérêts sur les dites débiteures et pour former un fonds d'amortissement de deux par cent;

70. Les débiteures pour la dite somme de neuf mille piastres ne seront émises que lorsque la dite compagnie aura fait l'acquisition des terrains nécessaires pour l'assiette du dit chemin et du dépôt, fait les terrassements, clôtures et passages de fermes nécessaires dans la dite municipalité, et lorsque la dite compagnie se sera engagée à construire un dépôt suffisant à une distance n'excédant pas dix arpents de l'église de la dite paroisse de l'Ange-Gardien.

Le présent règlement n'aura aucune force ni effet avant d'avoir été approuvé par la majorité des électeurs municipaux de la dite paroisse de l'Ange-Gardien qualifiés à voter suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Agrée unanimement.

(Signé) EDOUARD LAROQUE, Maire.

J. O. PION, Secrétaire-Trésorier.

(Vraie copie)

J. O. PION, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de l'Ange-Gardien.

Je soussigné certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus écrit et publié est vrai et conforme au règlement passé par le Conseil Municipal de la paroisse de l'Ange-Gardien dans sa séance en date du dixième jour d'Octobre mil huit cent soixante et treize.

L'Ange-Gardien ce dixième jour d'Octobre 1873.

J. O. PION, Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC.—MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE L'ANGE-GARDIEN.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de l'Ange-Gardien, certifie et donne avis public que le règlement ci-dessus de la Municipalité de la paroisse de l'Ange-Gardien sera pris en considération par les électeurs municipaux de la dite Municipalité de la paroisse de l'Ange-Gardien qualifiés à voter suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement le cinquième jour du mois de Novembre prochain 1873 à dix heures de l'avant-midi, auquel jour une assemblée générale des électeurs municipaux de la dite municipalité ainsi qualifiés à voter sera tenue en la salle publique des habitants de la dite municipalité située au village de Canrobert, à dix heures de l'avant-midi, dans le but d'approuver ou désapprouver le dit règlement et un poll sera tenu là et alors pour cet objet pendant le temps spécifié par la loi.

L'Ange-Gardien ce dixième jour du mois d'Octobre mil huit cent soixante et treize.

J. O. PION, Secrétaire-Trésorier.

BRASSERIE DE ST. HYACINTHE.

A. S. MAYNARD.

Rue Cascade.

M. Maynard, prend la liberté d'annoncer au public et aux marchands qu'ayant commencé à brasser il est prêt à vendre en aucune quantité de la Bière de toutes sortes de première qualité.

M. Maynard achètera toute espèce de grain au plus haut prix du marché.

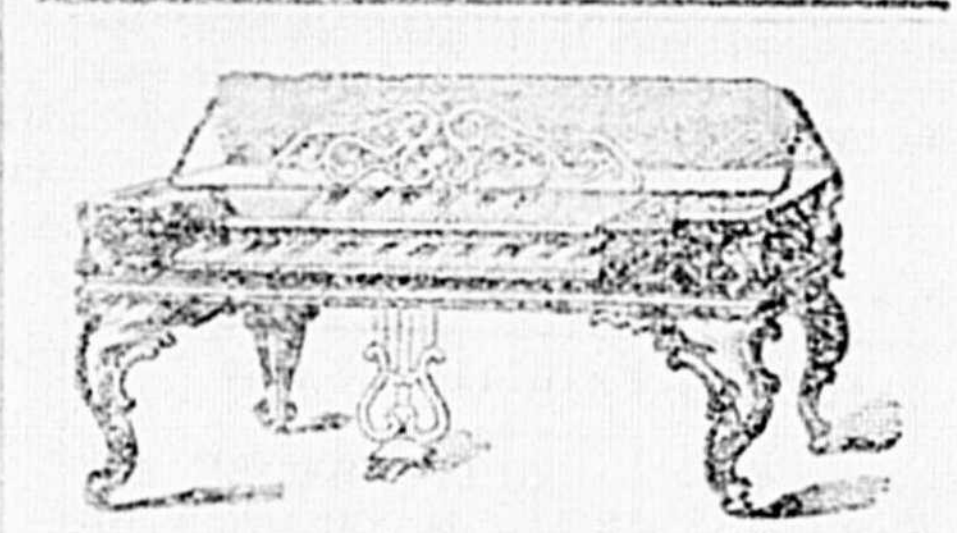
M. Maynard est à prendre des arrangements pour établir une fromagerie en cette ville, et il désire s'assurer le lait d'autant de vaches qu'on pourra lui procurer. Il désire se mettre en rapport avec les cultivateurs des environs de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe 10 Octobre 1873.

AVIS PUBLIC

Je donne avis public qu'ayant été nommé curateur le 30 septembre 1873, à la succession vacante de feu François Vandanaigne dit Gibeau, en son vivant propriétaire de la paroisse de St. Denis, je prie respectueusement les personnes ayant des réclamations contre cette succession endettées envers elle de me le faire connaître ou de leur compte au Bureau de St. Denis.

A. DUROCHER Notaire à St. Denis VICTOR GAREAU Curateur. St. Denis, 2 Octobre 1873.



M. P. Decelles informe respectueusement le public et les environs de St. Hyacinthe qu'il aura toujours en mains des Pianos de la Manufacture WEBER & CO, Kingston, O. T.

Cette manufacture, outre la haute réputation qu'elle s'est acquise pour la qualité de ses instruments, jouit d'un grand crédit financier, ce qui prouve la quantité et la solidité de ses affaires. Les pianos qu'elle fabrique sont remarquables par leur son pur et velouté, qui ne fait que s'améliorer et devenir plus étonnant et plus brillant à mesure que les pianos ont de l'usage.

Les conditions de vente sont des plus avantageuses, le vendeur n'ayant point de loyer de magasin à payer.

L'on allouera un bon prix pour les vieux pianos pris en échange. Un discount libéral sera donné aux maisons d'éducation et aux professeurs de musique.

M. DECELLES se chargera aussi de toute commission de location d'HARMONIUMS ou autres instruments de musique, etc.

M. Decelles espère avoir l'encouragement de la localité, pour deux raisons :

10. Parce que les pianos offerts en vente sont aussi bons, aussi beaux et à meilleur marché qu'ailleurs (chaque piano est garanti pour cinq ans). 20. Parce que ça sera favoriser un nouveau commerce dans la localité.

Toujours à vendre ou à louer pianos de seconde main.

Une visite est respectueusement sollicitée.

P. DECELLES, Professeur de Musique, RUE LAFRANÇOISE, St. Hyacinthe, 1er sept., 1873—9-73-12-10.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. BILS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de Bils Privés ou Locaux, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées, que par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec" elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tous avis devant être envoyés au Bureau des Bils Privés de chambre.

Toutes pétitions pour Bils Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 21 Juillet, 1873.



Grateful Thousands proclaim VINEGAR BITTERS the most wonderful invigorant that ever sustained the sinking system.

No Person can take these Bitters according to directions, and remain long unwell, provided their bones are not destroyed by mineral poison or other means, and vital organs wasted beyond repair.

Bilious, Remittent and Inter-mittent Fevers, which are so prevalent in the valleys of our great rivers throughout the United States, especially those of the Mississippi, Ohio, Missouri, Illinois, Tennessee, Cumberland, Arkansas, Red, Colorado, Brazos, Rio Grande, Pearl, Alabama, Mobile, Savannah, Roanoke, James, and many others, with their vast tributaries, throughout our entire country during the Summer and Autumn, and remarkably so during seasons of unusual heat and dryness, are invariably accompanied by extensive derangements of the stomach and liver, and other abdominal viscera. In their treatment, a purgative, exerting a powerful influence upon these various organs, is essentially necessary. There is no cathartic for the purpose equal to Dr. J. WALKER'S VINEGAR BITTERS, as they will speedily remove the dark-colored viscid matter with which the bowels are loaded, at the same time stimulating the secretions of the liver, and generally restoring the healthy functions of the digestive organs.

Fortify the body against disease by purifying all its fluids with VINEGAR BITTERS. No epidemic can take hold of a system thus fortified.

Dyspepsia or Indigestion, Headache, Pain in the Shoulders, Congestion of the Chest, Dizziness, Sour Eructations of the Stomach, Bad Taste in the Mouth, Bilious Attacks, Palpitation of the Heart, Inflammation of the Lungs, Pain in the region of the Kidneys, and a hundred other painful symptoms, are the offspring of Dyspepsia. One bottle will prove a better guarantee of its merits than a lengthy advertisement.

Scurful, or King's Evil, Warts, Swellings, Ulcers, Erysipelas, Swelled Neck, Goitre, Scrofulous Inflammations, Indolent Inflammations, Mercurial Affections, Old Sores, Eruptions of the Skin, Sore Eyes, etc. In these, as in all other constitutional diseases, WALKER'S VINEGAR BITTERS have shown their great curative powers in the most obstinate and intractable cases.

For Inflammatory and Chronic Rheumatism, Gout, Bilious, Remittent and Inter-mittent Fevers, Diseases of the Blood, Liver, Kidneys and Bladder, these Bitters have no equal. Such Diseases are caused by Vitiated Blood.

Mechanical Diseases.—Persons engaged in Paints and Minerals, such as Plumbers, Type-setters, Gold-beaters, and Miners, as they advance in life, are subject to various of the Bile's. To guard against this, take a dose of WALKER'S VINEGAR BITTERS occasionally.

For Skin Diseases, Eruptions, Tetter, Salt Rheum, Blotches, Spots, Pimples, Pustules, Boils, Carbuncles, Ringworms, Scald-head, Sore Eyes, Erysipelas, Itch, Scurfs, Discolorations of the Skin, Humors and Diseases of the Skin of whatever name or nature, are literally dug up and carried out of the system in a short time by the use of these Bitters.

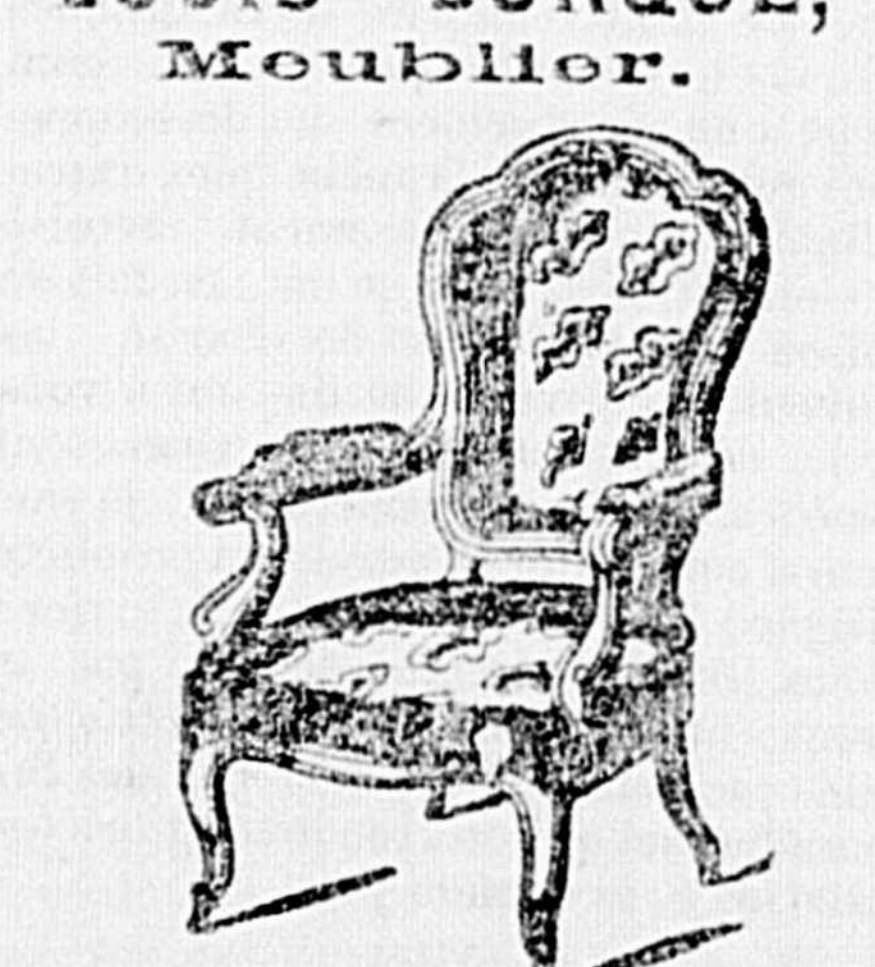
Pin, Tape, and other Worms, lurking in the system of so many thousands, are effectually destroyed and removed. No system of medicine, no vermifuges, no cathartics will free the system from worms like these Bitters.

For Female Complaints, in young or old, married or single, at the dawn of womanhood, or the turn of life, these "Taste Bitters" display so decided an influence that improvement is soon perceptible.

Cleanse the Vitiated Blood whenever you find its impurities bursting through the skin in Pimples, Eruptions, or Sores, cleanse it when you find it obstructed and sluggish in the veins; cleanse it when it is foul; your feelings will tell you when. Keep the blood pure, and the health of the system will follow.

R. H. McDONALD & CO., Druggists and Gen. Agts. San Francisco, California, and Gen. of Washington and Charleston Sts. N. Y. Sold by all Druggists and Dealers.

LOUIS BURQUE, Meublier.



ENSEIGNE: GROSSE CHAISE.

RUE ST. ANTOINE.

PLACE DU MARCHE, ST. HYACINTHE. M. BURQUE profite de l'occasion de son déménagement pour offrir ses meilleurs remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu et pour les informer qu'ayant considérablement agrandi sa boutique, il est prêt à faire tous les meubles de bois, tels que

TABLES, SOPHAS, CHAISES, BUREAUX, GARNITURES DE SALON, DE CHAMBRE à COUCHER.

M. BURQUE ayant dans son emploi des ouvriers très-expérimentés, il se chargera d'exécuter en sculpture et ornements de tous genres.

Il confectionnera aussi des cercueils de tous prix. Il espère par sa ponctualité, la qualité de son ouvrage et ses prix réduits mériter l'encouragement public.

St. Hyacinthe, 1er mai 1871.

IMPRIMERIE DU Courrier de St. Hyacinthe

Toutes sortes d'impressions exécutées avec goût, promptitude et Bon Marché.

BLANCS de toutes sortes pour Avocats, Notaires, Greffiers, Huissiers et Secrétaires-Trésoriers, en toutes langues faits à demande.



Nouvelle Route

CHÉMIN DE FER

Le Chemin de Fer de

Connecticut, Passumpsic et de la vallée Massawipi

Qui est la route la plus courte et la moins dispendieuse pour

CONCORD	\$7.50	MANCHESTER	\$7.50
NASHUA	7.00	LOWELL	7.00
LAWRENCE	7.00	BOSTON	7.00
SALEM	7.00	NORWICH	10.00
POLYCOKE	9.00	HARTFORD	10.00
SPRINGFIELD	9.00	NEW-YORK	10.00

En partant de St. Hyacinthe à 4.45 A.M., on peut se rendre à Boston à 10.30 P.M. En partant à 11.55 P.M., on peut se rendre à New-York à 11.30 P.M.

On peut se procurer les billets en toutes les Informations chez

N. A. BOIVIN

Agent à St. Hyacinthe.

Messrs. Dubreil frères, d'Acton Vale, sont les seuls agents pour la vente des billets du Passumpsic; et ils seront toujours prêts à donner toutes informations possibles aux voyageurs.

St. Hyacinthe, 15 Avril 1873.

L. W. PALMER,

Secrétaire.

MAISON DE BANQUE

R. ST. JACQUES & Co.

Cette institution tient un bureau d'ESCOMPTE, de DEPOTS, d'ÉCHANGES, d'ARGENT AMÉRICAIN (GOLD-BILLS) et de tout ce qui peut intéresser les DEPOTS.

PLACE D'AFFAIRES Maison de R. ST. JACQUES.

BUREAU de DIRECTION.

P. BACHAND, Ecr., Président.

F. X. CADIEUX, Ecr., Vice-Président.

HON. M. LAFRANÇOISE, HON. W. H. CHATFIELD, G. C. DESARRES, Ecr., L. MARCHAND, Ecr., JOSEPH BARRAUD, Ecr., F. CADORET, Ecr., GUILLAUME CRUEL, Ecr.

R. St. JACQUES, Ecr., -Gérant. St. Hyacinthe, 12 Mars 1873.

Manufacture de COFFRES-FORTS DE LA PROVINCE

BERTRAND & LEBLANC FABRICANTS DE COFFRES-FORTS (SAFES) St. Hyacinthe.